

gent on pouvait décèler l'huile de coton dans un mélange avec de l'huile d'olive ne se modifierait pas.

Les Prs Bizio et Gabba, ce dernier est peu connu de nos lecteurs, car nous leur avons signalé ses admirables travaux, ont démontré qu'il y a des huiles d'olive qui, sous l'influence de ce réactif (solution altérée de nitrate d'argent), montrent la coloration rouge ; que d'autres huiles possèdent cette propriété, qu'il existe des huiles de coton qui ne montrent pas avec ce réactif la coloration rouge, et qu'enfin ce réactif est impuissant à découvrir les mélanges d'huile d'olive et d'huile de coton quand la proportion de cette dernière ne dépasse pas 30 o/o.

Les falsificateurs ont encore de beaux jours.

* *

Chateaulin petite ville de Bretagne qui ne compte que 2000 habitants donne le pion à Paris. En effet le 24 mars on inaugurerait l'éclairage électrique. Il y a eu des fêtes pour célébrer cette inauguration.

Voici quelques détails que nous trouvons dans la *revue internationale de l'électricité* éditée chez M. Carré par notre éminent ami M. Montpellier.

“ Un barrage très ancien se trouve à 2 kilomètres de la ville, au lieu dit Coatigrach. On lui emprunte une chute d'un mètre trente de hauteur, qui actionne une turbine Fontaine, laquelle met en mouvement une machine dynamo du système Thury. Soixante accumulateurs servent à faire l'éclairage de nuit, quand les lanternes de la ville sont éteintes, c'est-à-dire à minuit.

“ La ligne est aérienne. Elle court sur des poteaux à travers champs et atteint son point de distribution après avoir parcouru 1,234 mètres. La transmission à cette distance occasionne 15 pour cent

de perte, ce qui peut être considéré comme insignifiant dans cette application tout-à-fait élémentaire.

“ On a construit une petite maison qui sert d'usine, au bord de la rivière, et où logent l'usinier et sa femme, seuls employés de l'opération.

“ Le matériel appartient à une société locale, au capital de 80,000 francs. Presque tous les abonnés en sont les actionnaires. La société a pris à forfait l'éclairage de la ville : 35 lanternes. C'est peu, mais la ville est pauvre. La redevance annuelle que paie la commune à la société est de 1,600 francs. Contrat pour trente ans. Il y a deux cents habitants abonnés ; ils représentent un total de 400 lampes. La société leur vend la lumière au prix fait de 3 fr. 50, par lampe de dix bougies et par mois, soit 42 francs par an. C'est la lampe Woodhouse et Rawson qui est employée. Elle éclaire aujourd'hui de bonnes vieilles qui, naguère encore, tricotaient dans leur cheminée à la clarté de la *goulouroussine*, ou chandelle de résine. O progrès !

* *

En février ont été inaugurés à l'école de médecine le cours professionnel organisé par la chambre syndicale des ouvriers. Couvresseurs, plombiers, zingueurs avec le concours de l'association polytechnique.

Cet enseignement donnera aux ouvriers, qui le suivront, des connaissances exactes et plus approfondies que celles qu'ils possèdent sur les métaux qu'ils emploient et sur les différentes façons de les employer. La santé de ces ouvriers s'en ressentira et aussi l'hygiène de nos habitations.

Nos félicitations à la chambre syndicale des ouvriers plombiers ; elle marche dans la bonne voie. Nous croyons seulement que ces cours ne soient pas très suivis ;